



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 février 2019

n° 016-19 C

Objet : RS - Subvention à l'Amicale du personnel au titre de l'année 2019

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Emmanuelle Andrevon

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Marie-José Dussauge à Sylvie Koska - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Delphine Julien à Patrick Roulet - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino - de Christian Papegay à Jean-Claude Davoine - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Walter Sartori à Driss Bourida

- conseillers excusés : 8

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Maryse Fabre - Bernadette Laclais - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoît Perrotton

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 février 2019

délibération n° 016-19 C

objet **RS - Subvention à l'Amicale du personnel au titre de l'année 2019**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que la collectivité a confié la mise en œuvre de l'action sociale auprès de son personnel au Comité national d'action sociale (CNAS).

Souhaitant dans le même temps conserver un lien de proximité indispensable, la collectivité a souhaité que l'Amicale du personnel puisse être l'intermédiaire facilitateur entre le CNAS et les agents.

Par ailleurs, afin de conserver une offre locale, il a été décidé de lui verser une subvention annuelle lui permettant d'organiser des actions complémentaires.

Pour l'année 2019, la contribution de Grand Chambéry à l'Amicale du personnel se décompose de la manière suivante :

- 7 313 € de subvention annuelle pour la mise en œuvre des offres de loisirs,
- 3 240 € de subvention complémentaire relative à la prise en charge des honoraires d'un expert-comptable pour faire face à l'incidence de la diminution du temps de travail de la comptable mise à disposition. Ce complément sera versé sur présentation d'une facture spécifique.

Grand Chambéry confie également à l'Amicale du personnel la gestion des secours et prêts d'urgence de ses agents.

Pour l'année 2019, il est proposé d'allouer à ce titre la somme maximum de 10 000 €.

Un décompte précis des sommes versées sera transmis trimestriellement à la collectivité qui procédera à leur remboursement sur la base d'une facture.

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve**, pour l'année 2019, le versement d'une subvention de 7 313 € à l'Amicale du personnel,

Article 2 : **prévoit** que cette subvention pourra faire l'objet d'une avance dans l'attente du vote du budget primitif au titre de l'année 2019,

Article 3 : **approuve**, pour l'année 2019, le versement d'une subvention complémentaire de 3 240 € à l'Amicale du personnel sur présentation d'une facture,

Article 4 : **prévoit** la somme maximum de 10 000 € versée à l'Amicale du personnel au titre des secours d'urgence en faveur des agents de Grand Chambéry,

Article 5 : **précise** que le remboursement des secours d'urgence fera l'objet d'une refacturation trimestrielle de la part de l'Amicale du personnel à Grand Chambéry.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 016-19 C

Objet de l'acte : RS - Subvention à l'Amicale du personnel au titre de l'année 2019

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 -
Aux associations

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21730H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21730H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019